



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT
15, rue Pernelle 61120 VIMOUTIERS :
Tel : 02 33 67 54 85 Fax : 02 33 67 13 33



CREATION D'UN POLE DE SANTE LIBERAL AMBULATOIRE A VIMOUTIERS (61)

Règlement de consultation (RC – Phase DCE – Avril 2018)

ARCHITECTE

L'ATELIER D'ORCHAMPT - Architectes D.P.L.G.
21, rue Ferdinand Daulne - 14100 LISIEUX
tél : 02 31 62 40 34 - mail : lisieux@atelierdorchamp.fr

BET Structure :

BET STRUCTURE : CREAHOME
La Briqueterie - 61100 LA LANDE PATRY
tél : 02 33 66 63 96 - mail : contact@bet-creahome.fr

BET Electricité :

BET ELECTRICITE : P.S.L ELECTRICITE
1 Allée des Atlantes - 28000 CHARTRES
tél : 02 37 30 06 94 - mail : g.lucas@psl-electricite.com

BET Plomberie / Chauffage / Ventilation :

BET THERMIQUE AERAUQUE : SAISON PARAGOT
12 Rue de la Coquelterie – 28630 NOGENT LE PHAYE
tél : 02 37 88 02 80 - mail : contact@betsaisonparagot.fr

***Procédure adaptée en application de l'(des) articles 26-II-5 et 28 du
Code des Marchés Publics.***

Date limite de réception des offres :

Vendredi 29 juin 2018 à 12 heures

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT
15, rue Pernelle 61120 VIMOUTIERS :**

Horaires d'ouverture des locaux : du lundi au vendredi de : 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : ACHETEUR	3
ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONSULTATION	3
2.1 – Objet du Marché	3
2-2-Procédure de passation.....	3
2-3-Forme du marché	3
ARTICLE 3 – DISPOSITIONS GENERALES	4
3-1-Décomposition du marché.....	4
3-1-1-Lots :	4
3-1-2-Tranches.....	4
3-2-Durée du marché - délais d'exécution	5
3-3-Modalités de financement et de paiement.....	5
ARTICLE 4 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION	5
4.1 Etendue de la consultation	5
4.1.1 Intervenants.....	5
4-2 Forme juridique de l'attributaire	6
4-3 Délai de validité des propositions	6
4-4 Variantes et options	6
4-4-1 Variantes	6
4-4-2 Options.....	6
ARTICLE 5 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
5-1 Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :.....	6
5-2 Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique	7
5-3 Modification de détail au dossier de consultation	7
5-4 Visite des lieux et consultation de document sur site.....	7
ARTICLE 6 – PRESENTATION DES PROPOSITIONS	8
6-1 Documents à produire	8
6-2 Compléments à apporter au cahier des charges	9
6-3 Langue de rédaction des propositions.....	9
6-4 Unité monétaire	9
6-5 Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
6-6 Négociation.....	10
ARTICLE 7 – JUGEMENT DES PROPOSITIONS	10
ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	12

ARTICLE 1 : ACHETEUR

Le pouvoir adjudicateur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT

15, rue Pernelle 61120 VIMOUTIERS :

Tel : 02 33 67 54 85 Fax : 02 33 67 13 33

Mail : cdc-camembert@wanadoo.fr

ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONSULTATION

2.1 – Objet du Marché

La consultation porte sur les prestations suivantes :

CREATION D'UN POLE DE SANTE LIBERAL AMBULATOIRE A VIMOUTIERS (61)

Les prestations relèvent de la catégorie 2 au sens du Code du travail (Loi n° 93-1418 sur 31 décembre 1993).

La description des prestations attendues et leurs spécifications ainsi que les informations administratives du marché sont précisées dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) les plans architecte et plans techniques, le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire relatif à chaque lot.

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par Procédure adaptée en application de l'(des) articles 26-II-5 et 28 du Code des Marchés Publics.

2-3-Forme du marché

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

Les présents marchés sont qualifiés de marché de travaux.

Ils sont régis par les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Travaux approuvé par arrêté du 8 septembre 2009.

Les présents marchés pourront faire l'objet de marchés de prestations similaires, de marchés complémentaires, d'avenants.

3-1-Décomposition du marché

3-1-1-Lots :

Le marché est décomposé en **14 lots** définis comme suit :

N° lot	Désignation
Lot N° 01	Voirie réseaux divers - espaces verts
Lot N° 02	Gros œuvre
Lot N° 03	Charpente
Lot N° 04	Couverture bardage
Lot N° 05	Menuiseries extérieures Alu
Lot N° 06	Cloisons doublages isolation
Lot N° 07	Menuiseries intérieures
Lot N° 08	Peinture revêtements muraux
Lot N° 09	Revêtements de sols souples
Lot N° 10	Revêtements de sols scellés
Lot N° 11	Serrurerie
Lot N° 12	Electricité
Lot N° 13	Plomberie chauffage ventilation
Lot N° 14	Signalétique

Le maître d'ouvrage, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article 14 du code des marchés publics en incluant dans le présent cahier des charges une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Cette clause est applicable aux lots 1, 4, 6 et 10. L'article 1-12 du CCAP en précise les conditions de mise en œuvre.

Chaque entreprise qui se verra attribuer l'un de ces lots devra réaliser une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler de réserve dans leur offre sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée irrégulière au motif de non-respect du cahier des charges.

Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots.
Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auxquels ils répondent.

3-1-2-Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3-2-Durée du marché - délais d'exécution

Les prestations, dont les délais d'exécution sont à renseigner par les candidats dans l'acte d'engagement, seront exécutées à compter de l'ordre de service de démarrage.

La date prévisionnelle démarrage des travaux est fixée au mois de **Juillet 2018**.

La durée des travaux, pour l'ensemble des lots, y compris les périodes de préparation et de repliement du chantier, est fixée à 14 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire, sur fonds de la Communauté de Communes des Vallées d'Auge et du Merlerault. Les paiements seront effectués par mandat administratif suivi d'un virement à titre de règlement partiel, définitif ou pour solde.

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement par le service comptabilité. En cas de groupement, la même entreprise ne peut pas présenter plusieurs offres pour le même lot en tant que mandataire de plus d'un groupement.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

4.1 Etendue de la consultation

La présente consultation est lancée sous forme de procédure adaptée des articles 10, 14 et 28 du Code des marchés publics.

4.1.1 Intervenants

a) **La maîtrise d'œuvre** est assurée par le groupement suivant :

ARCHITECTE

L'ATELIER D'ORCHAMPT - Architectes D.P.L.G.
21, rue Ferdinand Daulne - 14100 LISIEUX
tél : 02 31 62 40 34 - mail : lisieux@latelierdorchamp.fr

BET Structure :

BET STRUCTURE : CREAHOME
La Briqueterie - 61100 LA LANDE PATRY
tél : 02 33 66 63 96 - mail : contact@bet-creahome.fr

BET Electricité :

BET ELECTRICITE : P.S.L ELECTRICITE
1 Allée des Atlantes - 28000 CHARTRES
tél : 02 37 30 06 94 - mail : g.lucas@psl-electricite.com

BET Plomberie / Chauffage / Ventilation :

BET THERMIQUE AERAULIQUE : SAISON PARAGOT
12 Rue de la Coquetterie – 28630 NOGENT LE PHAYE
tél : 02 37 88 02 80 - mail : contact@betsaisonparagot.fr

b) **Le contrôle technique** est confié à :

SOCOTEC (Mr Lecoq)

ZI Nord - Rue Nicolas Appert - BP 21 - 61001 - ALENCON
Tel : 02 33 29 30 80
Mail : cconstruction.alencon@socotec.com

Missions signées : L + SEI + PV + HAND + Attestation d'accessibilité en fin de travaux y compris prise en compte du RVRAT et vérification initiale des installations électriques (dans le cadre du décret n°88-1056 du 14 novembre 1988).

c) Le mission de **Coordonnateur, en matière de Sécurité et de Santé** est confiée à :

SOCOTEC
ZI Nord - Rue Nicolas Appert - BP 21 - 61001 - ALENCON
Tel : 02 33 29 30 80
Mail : cconstruction.alencon@socotec.com

4-2 Forme juridique de l'attributaire

A l'issue de l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur imposera la forme d'un groupement solidaire conformément à l'article 51 VII du Code des marchés publics.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois :

- 1° En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- 2° En qualité de membres de plusieurs groupements conformément à l'article 51-VI du CMP.

4-3 Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

4-4 Variantes et options

4-4-1 Variantes

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

4-4-2 Options

Option obligatoire suivante :

pour le lot VRD : remplacement clôture simple torsion par panneaux rigides

ARTICLE 5 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

5-1 Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) lot 00 (prescriptions communes)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) lots 1 à 14
- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F) lots 1 à 14
- Le planning prévisionnel d'exécution des travaux
- Le Plan général de coordination simplifié en matière de sécurité et de protection de la santé.
- Le rapport initial de Contrôle Technique (RICT)
- Les plans d'architectes et plans techniques
- L'étude thermique
- L'étude de sol
- Le certificat de visite à faire compléter sur le site

5-2 Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics,

Le maître d'ouvrage informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé.

Un exemplaire du dossier de consultation des entreprises est remis et envoyé à chaque candidat.

☑ gratuitement sur support physique électronique en téléchargement, hors coût de connexion

Plateforme : lacentraledesmarches.com

☑ sur support papier

☑ sur le site internet de la collectivité : www.cdc-camembert.com

En cas de difficulté, rencontrée dans le téléchargement du dossier de consultation, confirmée par le gestionnaire de ladite plateforme, les candidats auront la possibilité de prendre contact avec le service marchés publics de la Communauté de Communes à l'adresse suivante :

cdc-camembert@wanadoo.fr

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Le fait pour les candidats de s'identifier leur permet d'être tenus informés automatiquement des modifications et précisions éventuellement apportées au DCE. Dans le cas contraire, il appartiendra aux candidats de récupérer par leurs propres moyens les informations éventuellement communiquées ultérieurement par la Communauté de Communes.

Les candidats s'engagent à prendre connaissance de tous les documents déposés par le pouvoir adjudicateur sur la plate-forme.

5-3 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5-4 Visite des lieux et consultation de document sur site

L'Entrepreneur est réputé connaître, pour s'en être personnellement rendu compte, la nature des lieux et la situation des travaux ainsi que les risques et sujétions qu'ils peuvent comporter.

Avant la remise des offres, des visites du site seront organisées les :

Mardi 12 juin à 11h00

Jeudi 14 juin à 17h00

Lieu de Rendez-vous : sur site : Rue Marescot - 61120 Vimoutiers

Interlocuteur : L'atelier d'Orchamppt architecte dplg 02 31 62 40 34

Cette visite est obligatoire pour les lots n° 1-2-3-4-11 et les candidats au terme de la visite feront signer le certificat de visite joint au dossier de consultation des entreprises qu'ils devront remettre avec leur dossier d'offre.

Les visites se feront sous la conduite de l'architecte.

En cas d'impossibilité matérielle d'effectuer la visite du site, le candidat est réputé avoir pris connaissance de l'ensemble des installations et ne pourra soulever aucune réclamation ni prétendre à aucune indemnité en raison du caractère partiel de ces visites.

A l'occasion de cette visite, les candidats prendront soin de faire signer l'attestation de visite remise dans le dossier de consultation des entreprises et de la joindre dans leur dossier d'offre.

Il est rappelé que le fait de présenter une offre pour le présent marché implique que les entrepreneurs ont pris tous les renseignements utiles et qu'ils ont une parfaite connaissance des lieux, des systèmes d'approvisionnement et de toute difficulté en résultant.

ARTICLE 6 – PRESENTATION DES PROPOSITIONS

6-1 Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

- 1- Lettre de candidature et/habilitation du mandataire par ses cotraitants (voir formulaire DC1 disponible ou DUME sur <http://www.economie.gouv.fr>).
- 2- Déclaration du candidat individuel ou des membres du groupement (voir formulaire DC2 disponible sur <http://www.economie.gouv.fr>) complétée de la déclaration relative au chiffre d'affaires global et au chiffre d'affaires relatif aux fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles et de la déclaration indiquant si le candidat fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente et dans l'affirmative la communication de la copie du jugement correspondant.
- 3- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- 4- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- 5- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- 6- Liste des principales références ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
- 7- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à des spécifications techniques, ou à défaut, preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité.
- 8- (Facultatif) Etat annuel des certificats fiscaux et sociaux (voir formulaire NOTI 2 disponible sur <http://www.economie.gouv.fr>).

Contenu de l'offre

1. le ou les acte (s) d'engagement et/ou son/ses annexe(s)), pour chaque lot soumissionné, signé(s) par la personne spécifiquement habilitée à représenter l'entreprise candidate.
2. le mémoire technique contenant toutes les justifications et observations du candidat, notamment les indications relatives à la proposition de méthode de travail, des moyens mis en œuvre, des délais d'exécution, la provenance des principales fournitures et, éventuellement, les références des fournisseurs correspondants afin d'évaluer la valeur technique de l'offre.
Y sera éventuellement annexée, une liste des sous-traitants que le concurrent envisage de proposer à l'acceptation du maître d'ouvrage au cours de l'exécution du marché.
3. la Décomposition du prix global et forfaitaire, datée et signée pour chaque lot soumissionné.
4. le Cahier des clauses administratives particulières accepté sans modification et paraphé.
5. les Cahiers des clauses techniques particulières, acceptés sans modification et paraphé.
6. le Plan Général de Coordination (P.G.C) élaboré par le SPS, ci-joint, à parapher et signer
7. le Rapport Initial de Contrôle Technique (R.I.C.T) élaboré par le contrôle technique, ci joint
8. le certificat de visite à faire compléter pendant la visite (obligatoire).

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe:

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Conformément à l'article 46 - III du Code des marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti

par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du même code.

6-2 Compléments à apporter au cahier des charges

Il appartient aux candidats de définir le projet d'exécution et d'apporter à l'appui de leur offre toutes les précisions utiles à la compréhension de ce projet et des solutions qu'ils préconisent.

Le projet tiendra compte de la réglementation en vigueur et des normes applicables (normes, DTU...) Il appartient aux candidats de signaler toute erreur ou omission dans le DCE et d'apporter à l'appui de leur offre toutes les précisions utiles à la compréhension des solutions qu'ils préconisent.

6-3 Langue de rédaction des propositions

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître d'ouvrage. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

6-4 Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

6-5 Conditions d'envoi ou de remise des plis

Remise des plis sur support papier :

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté portant la mention suivante :

**CREATION D'UN POLE DE SANTE LIBERAL AMBULATOIRE
A VIMOUTIERS (61)
NE PAS OUVRIR
Lot N°:**

L'enveloppe contient les justificatifs de candidature visés à l'article 44 du Code des Marchés Publics, à l'article 45 du Code des marchés publics et au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre.

Les plis devront être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT
15, rue Pernelle 61120 VIMOUTIERS**

Communauté de Communes du Pays de Livarot ou, s'ils sont envoyés par la poste, devront l'être à l'adresse ci-dessous :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT
15, rue Pernelle 61120 VIMOUTIERS**

Par pli recommandé avec avis de réception postal.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux dispositions de l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur autorise la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante :

Plateforme : lacentraledesmarches.com

Et dans les conditions techniques suivantes :

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'Arrêté du 28 août 2006 pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du code des marchés publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés.

6-6 Négociation

A l'issue de l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur pourra négocier avec les 3 candidats les mieux classés présentant une offre conforme aux documents contractuels, c'est-à-dire régulière, acceptable et appropriée.

Néanmoins, si moins de trois candidats ont présenté une offre conforme, telle que définie dans l'alinéa précédent, le pouvoir adjudicateur pourra négocier également avec tous les candidats ayant présenté une offre irrégulière ou inacceptable au sens de l'article 35 I 1° du Code des marchés publics.

En revanche, le pouvoir adjudicateur ne négociera pas avec les candidats ayant déposé une offre inappropriée au sens de l'article 35 II 3° du Code des marchés publics. Il ne négociera pas, non plus avec les offres anormalement basses qu'il aura rejetées conformément à l'article 55 du Code des marchés publics.

Cette négociation se fera, par échange de télécopie, elle portera sur tous les éléments de l'offre à savoir le contenu des prestations et l'adaptation du prix aux prestations finalement retenues.

Au terme de cette négociation, le pouvoir adjudicateur pourra faire évoluer, le cas échéant, les notes des candidats admis à négocier et modifier le classement provisoire qui deviendra alors classement final.

ARTICLE 7 – JUGEMENT DES PROPOSITIONS

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics au moyen des critères suivants :

Critères de sélection des candidatures :

1. Garanties et capacités techniques et professionnelles du candidat.
2. Garanties et capacités financières et économiques du candidat.

Il est rappelé que pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants.

Dans ce cas, il produit les mêmes documents concernant les sous-traitants que ceux ci-dessous exigés.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces sous-traitants pour l'exécution du marché, le candidat produit soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit du ou des sous-traitants.

De même, pourront être prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et le candidat, à charge pour ce dernier d'apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Le pouvoir adjudicateur précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Conformément à la réglementation du Code des Marchés Publics et au vu des pièces demandées pour la candidature, le pouvoir adjudicateur pourra éliminer les candidats ne disposant manifestement pas des capacités suffisantes pour exécuter le marché, c'est-à-dire ceux dont les capacités sont à l'évidence, sans qu'il soit besoin d'un examen approfondi du dossier de candidature, insuffisantes pour assurer l'exécution des prestations faisant l'objet du marché.

Critères de jugement des offres :

- 1. Valeur technique (pondération : 45%)**
- 2. Prix des prestations (pondération : 55%)**

Les critères sont exprimés en pourcentage de la notation finale.

Chaque critère fera l'objet d'une note sur 10 qui sera pondérée en conséquence.

Les critères recevront une note de 0 à 10 considérant que la note de 10 est la plus élevée.

PRESENTATION DES OFFRES :

Les offres seront obligatoirement présentées en utilisant le bordereau de décomposition du prix forfaitaire fourni avec le dossier de consultation.

Les entreprises devront vérifier les quantités qui y sont indiquées et apporter, avant remise des offres, les corrections nécessaires.

Après notification, les marchés seront forfaitisés et aucune réclamation ne pourra être acceptée à ce sujet.

Le jugement du prix des prestations sera effectué sur la base du DPGF (Décomposition du prix global et forfaitaire) par application de la formule suivante :

- le montant global le moins cher obtiendra la note de 10 (note maximale).

- Les autres offres sont notées selon le rapport suivant :

$(P1 / Px) \times 10 = \text{résultat}$

P1 = montant global du DPGF moins élevé.

Px = montant global du DPGF considéré.

Le résultat obtenu est ensuite multiplié par le coefficient de pondération.

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global forfaitaire permet d'apprécier les offres et n'a pas de valeur contractuelle.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le jugement de la valeur technique de l'offre sera effectué sur la base du mémoire technique et du délai indiqué à l'acte d'engagement, en tenant compte de la qualité de la prestation proposée d'après un descriptif remis par le candidat indiquant :

- Les moyens humains affectés à l'exécution des prestations
- Les moyens matériels affectés à l'exécution des prestations
- Les références de l'entreprise sur des chantiers similaires, avec indication des montants de travaux dates de livraison, et coordonnées des maîtres d'ouvrage
- L'organisation du chantier, les procédés et moyens d'exécution mis en œuvre, les équipes et le phasage des travaux en indiquant les durées prévisionnelles en cohérence avec le planning prévisionnel
- Les fiches techniques et la documentation technique
- Les mesures prises pour assurer la sécurité et la salubrité du chantier

- Les mesures prises en faveur de la protection de l'environnement (limitation de la production des déchets, récupération des déchets de chantier, traçabilité dans la gestion des déchets, valorisation des déchets de chantier, limitation de l'emploi de matériels ou techniques bruyants, etc.)
 - D'une manière générale, toutes les informations et ou justifications exigées par les CCTP
 La valeur technique est obtenue à partir du mémoire technique et sera jugée selon les critères suivants :

- **Références en chantier similaire : 10%**
- **Qualité des prestations : 20%** décomposé comme suit :
 - Les fiches techniques et garanties des produits et matériaux : 8%
 - L'organisation du chantier : 12%
- **Prise en compte du planning d'exécution : 15%**

Chaque critère sera évalué de la manière suivante :

Références en chantier similaire	Noté sur 10 points
L'entreprise n'a pas de référence	0
L'entreprise a moins de 5 références similaire en taille et cout	5
L'entreprise a plus de 5 références similaires en taille et cout, avec attestations de satisfaction des maitres d'ouvrage	10

Fiches techniques et garanties des produits et matériaux proposés par l'entreprise et jointes à l'offre	Noté sur 8 points
Absence de renseignements concernant le paragraphe évalué	0
Renseignements minimum ou incomplets	4
Documents communiqués très complets, démarche qualité élevée	8

Organisation du chantier, mesures spécifiques relatives à la sécurité des ouvriers, protection des ouvrages,	Noté sur 12 points
Absence de renseignement concernant le paragraphe évalué	0
Renseignements minimum ou incomplets	4
Renseignements communiqués adaptés aux pièces marchés et minimum acceptable	8
Documents communiqués très complets, démarche qualité élevée	12

Prise en compte du planning d'exécution	Noté sur 15 points
L'entreprise n'a pas fourni de planning détaillé de son chantier	0
L'entreprise a fourni un planning succinct de son chantier	5
L'entreprise a fourni un planning détaillé de son chantier (avec délais d'appro, temps de fabrication, effectifs, etc...)	10
L'entreprise a fourni un planning détaillé de son chantier (avec délais d'appro, temps de fabrication, effectifs, etc...) et remarques particulières et pertinentes sur la coordination générale	15

En cas d'égalité après application des critères, pour le classement des candidats et la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse, le candidat ayant obtenu la meilleure note sur la base du critère financier sera classé en première position.

ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

1) Renseignements administratifs

Correspondant : **Mme DUVIGNAC**
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT
15, rue Pernelle 61120 VIMOUTIERS
 Courriel : cdc-camembert@wanadoo.fr

2) Renseignements techniques

Correspondants : **M. PERRET Xavier - architecte**

Maître d'œuvre : L'Atelier d'ORCHAMPT : 02.31.62.40.34

Courriel : lisieux@latelierdorchamp.fr

2) Voies et délais de recours

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent marché, le Tribunal Administratif compétent sera celui du domicile de la Personne Publique (Tribunal Administratif de Caen).

Instances charges des recours : Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Le Duc - B.P. 25086 à Caen Cedex 04 (14050) - Tél. 02.31.52.42.17 - Courriel : greffe.tacaen@juradm.fr

Introduction des recours :

- Référé précontractuel : jusqu'à la signature du contrat dans les conditions de l'article L551-1 du CJA.
- Référé suspension avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat selon l'article L521-1 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir : dans les deux mois de la publication ou de la notification de la décision faisant grief (article R421-1 du CJA).
- Recours de pleine juridiction : les tiers évincés pourront contester le contrat dès la signature du marché jusqu'à l'expiration du délai de deux mois suivant l'attribution du marché.

Fait à Vimoutiers, le 30 mai 2018